

Ville de Castelnaudary

Service Occupation
du Domaine Public

Opération 2025-0942

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 690

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - 20 RUE CLEMENT ADER / RUE JEAN DURAND

- ☒ Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe
☐ Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,

Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

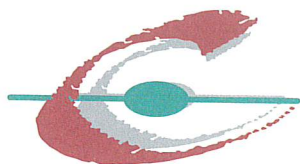
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire UNION PISCINES	Entreprise chargée des travaux UNION PISCINES
Adresse 6 RUE DEMOGE 11100 NARBONNE	Adresse 6 RUE DEMOGE
Date de la demande 17/09/2025	11100 NARBONNE
Lieu d'intervention 20 RUE CLEMENT ADER / RUE JEAN DURAND	Téléphone
Description des travaux TERRASSEMENT ET LIVRAISON D'UNE PISCINE	Indicatif pour les pays étrangers
Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol	Fax
Début et fin des travaux du 21/10/2025 au 21/10/2025	Courriel

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



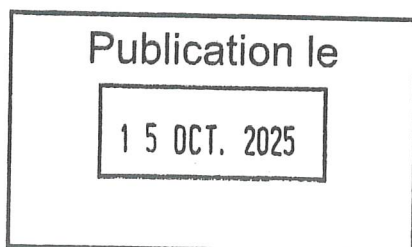
Ville de Castelnaudary

Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

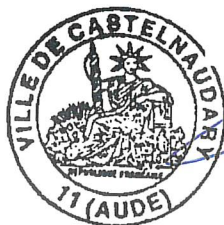
Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.



Fait à Castelnaudary le mardi 14 octobre 2025

Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET